

<b>Département</b> <b>LOIRET</b>
<b>Canton</b> <b>CHALETTE</b> <b>SUR LOING</b>
<b>Commune</b> <b>AMILLY</b>

République Française

**POLI N°76/2024**  
**AT/SG**

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET : AMILLY en SCENE :**

**Interdiction de stationner le vendredi 06 septembre 2024 à 08h00 au samedi 07 septembre 2024 à 23h55 sur la place de l'Eglise, sur la partie gauche en rentrant dans le parking, sur une largeur de 8 mètres et sur la totalité de la longueur du parking.**

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le code de la Route,

Vu le Livre I, 4<sup>ème</sup> partie de la Signalisation Routière,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 (alinéa 2) relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Considérant la gêne occasionnée par le stationnement de tous véhicules (sauf ceux des services municipaux de la ville d'Amilly) sur la Place de l'Eglise durant l'événement AMILLY en SCENE, du vendredi 06 septembre 2024 à 08h00 au samedi 07 septembre 2024 à 23h55,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement des véhicules de toute nature, (sauf ceux des services municipaux de la ville d'Amilly), sera interdit sur la Place de l'Eglise sur la partie gauche en rentrant dans le parking sur une largeur de 8 mètres et sur la totalité de la longueur du parking du vendredi 06 septembre 2024 à 08h00 au samedi 07 septembre 2024 à 23h55,

**ARTICLE 2 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents,



## ARRETE DU MAIRE

POLI N° 76/2024  
AT/ SG  
(Suite)

### ARTICLE 3 :

La mise en place des panneaux sera assurée par les Services Techniques de la Ville d'Amilly,

### ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Service du S.M.U.R. du Centre Hospitalier de l'Agglomération MONTARGOISE,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'AMILLY,
- Le Service des Affaires Générales de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Communication de la Ville d'AMILLY.

Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à AMILLY  
Le 27 août 2024  
Le Maire,

Gérard DUPATY



**-Télétransmis au contrôle de légalité le**  
**- Publié le 29 août 2024,**  
**-Notifié**